

(N^o 180.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 10 AVRIL 1845.

Rapport de la Commission des Naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Lambert Berteche, employé des douanes à Esquer- mes (province de Hainaut).

(Voir le N^o 190, session de 1843-1844 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Lambert Berteche, qui a demandé la Naturalisation ordinaire par requête à Sa Majesté le Roi des Belges, en date du 18 juillet 1843, est né à Givet (France), le 15 août 1814, d'un père français et d'une mère belge; il habite la Belgique depuis 1815 et a pris service dans l'Administration des Douanes depuis trois années environ; c'est ce motif qui l'a déterminé à solliciter sa naturalisation ordinaire, afin d'être maintenu dans son emploi, qui forme ses moyens d'existence.

Ses chefs et les autres autorités consultées ont donné des renseignements favorables sur sa conduite et sur son exactitude à exercer ses fonctions.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 41 suffrages contre 7.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.